

## RÈGLEMENT N° 2015-323

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE DANS LE SECTEUR DE LA BAIE DE SEPT-ÎLES**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir la zone commerciale 503 C à même une partie de la zone 502 F;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean Masse pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale à même une aire d'affectation forestière située en bordure de la baie des Sept-Îles dans le secteur de la rivière aux Foins.
4. Ladite aire d'affectation commerciale est agrandie à partir d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot 4 519 969 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan annexe «1» du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe «2» du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 8 juin 2015
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 17 juin 2015
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 8 juillet 2015
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 13 juillet 2015
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 10 août 2015
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 23 octobre 2015
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 novembre 2015
  - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 4 novembre 2015
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 23 octobre 2015

**Règlement n° 2015-323 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

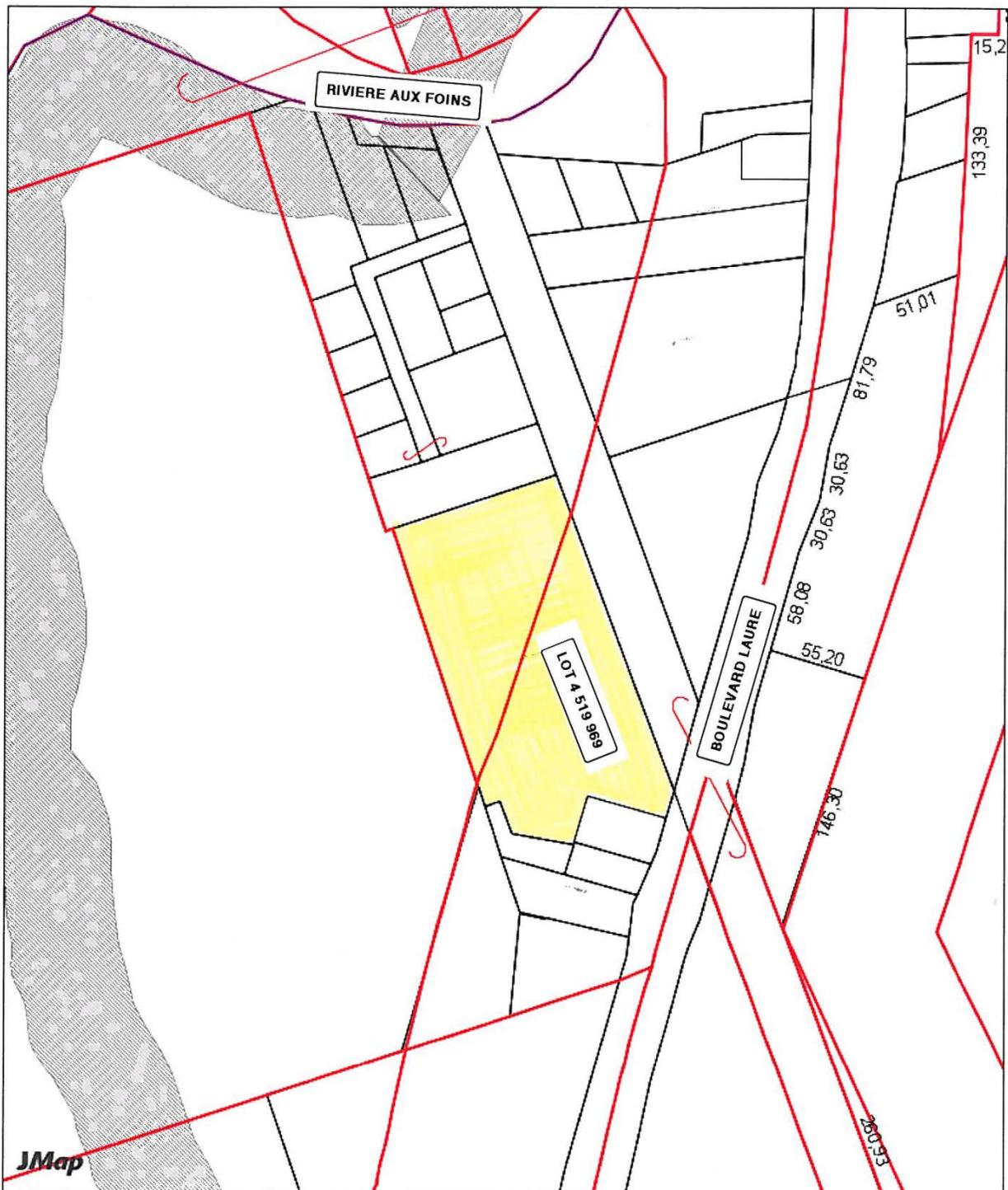
VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

ANNEXE 1

PLAN



Sept-Îles- 97007

Producteur: Denis Tétreault  
Date: 25/05/2015

1:2859

ANNEXE 2

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

